

**Arrêté temporaire n°25-AT-0133  
Portant réglementation du stationnement et de la circulation**

**RUE DE LA CHAINTRE et RUE DES VERSENNES**

Le Maire de Sèvremont,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

**VU** le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-11,

**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

**VU** la demande en date du 10/09/2025 émise par VFE demeurant 14 rue Eric Tabarly 85170 DOMPIERRE SUR YON représentée par Monsieur Mohammed HABAB aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation,

**CONSIDÉRANT** que des travaux sur réseaux ou ouvrages d'eau potable rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 22/09/2025 au 20/11/2025 RUE DE LA CHAINTRE et RUE DES VERSENNES,

**ARRÊTE**

**Article 1**

À compter du 22/09/2025 et jusqu'au 20/11/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent :

- RUE DE LA CHAINTRE
- RUE DE LA CHAINTRE, de la RUE DES VERSENNES jusqu'au 6
- RUE DES VERSENNES, de la RUE DE LA CHAINTRE jusqu'au 13

:

- La circulation est alternée par B15+C18 la journée ;
- Le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit ;
- Le stationnement des véhicules est interdit la journée. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de police et véhicules de secours. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

**Article 2**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, VFE.

**Article 3**

Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 12 septembre 2025

Le Maire de Sèvremont



**Jean-Louis ROY**

**DIFFUSION:**

- VFE
- Le Maire de Sèvremont
- HERVOUET France
- Gendarmerie Pouzauges

- Poste Pouzauges
- SCOM 85
- Transport scolaire Pouzauges
- Centre de secours - Pouzauges
- Maire délégué de La Flocellière
- Maire déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre
- Maire délégué de Les Châtelliers-Châteaumur
- Maire délégué de Saint-Michel-Mont-Mercure
- Car du Bocage

ANNEXES:

*Demande d'arrêté de police de la circulation*

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
des transports

## Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024\*01

### Le demandeur

Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : HABAB Prénom : Mohamed  
Dénomination : VFE Représenté par :  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : 14 Rue Eric Tabarly  
Code postal 85170 Localité : DOMPIERRE SUR YON Pays : FRANCE  
Téléphone 0637563517 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : recepisse@dictservices.fr

### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : VFE Prénom : HABAB Mohamed  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : 14 Rue Eric Tabarly  
Code postal 85170 Localité : DOMPIERRE SUR YON Pays : FRANCE  
Téléphone 0637563517 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : recepisse@dictservices.fr

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....   
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : RUE DE LA CHAINTRE,  
Code postal 85700 Localité : Sèvremont

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : .....  
Description des travaux : Extension AEP  
Date prévue de début des travaux : 22/09/2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 60

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 60 Date de début de réglementation 22/09/2025  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s)





Coordonnées : <gml:MultiSurface srsName="EPSG:4171"><gml:surfaceMember><gml:Polygon><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-0.8901 46.830229 -0.889888 46.830147 -0.890068 46.830028 -0.889743 46.829907 -0.890333 46.829585 -0.89065 46.829455 -0.891605 46.829281 -0.89176 46.829767 -0.891851 46.830802 -0.890781 46.830363 -0.890245 46.830161 -0.8901 46.830229</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon></gml:surfaceMember></gml:MultiSurface>